

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :
Hambourg, 12 mai.
Le Berlinske Tidende, de Copenhague, du 10, publie la décision de la conférence relative à la suspension des hostilités.

Londres, 13 mai.
D'après le Morning-Herald, la conférence n'aurait fait hier aucun pas vers un arrangement pacifique. Le Herald craint que les demandes exagérées des puissances allemandes ne rendent la conférence illusoire.

Londres, 13 mai.
Le Daily-News dit que la conférence a abordé hier la discussion de l'avenir politique des Duchés. Cette discussion n'aurait servi qu'à faire voir l'immense divergence des vues existant entre les diverses puissances et la difficulté qu'on aura à trouver des conditions acceptables pour un arrangement pacifique.

Vienne, 13 mai.
Les négociations ouvertes avec les souscripteurs des 23 millions 1/2 du nouvel emprunt, ont abouti, d'après des informations pures à bonne source, à un résultat favorable, à la suite duquel tout l'emprunt a passé entre les mains d'un syndicat.

Bruxelles, 13 mai.
Le bruit court que la dernière combinaison ministérielle catholique s'est renouée. Il est peu probable maintenant qu'elle puisse aboutir. La démission des ministres libéraux n'a pas encore été acceptée par le roi.

Londres, 12 mai, soir.
Chambre des lords.

Lord Ellenborough appelle l'attention sur les enlèvements d'étrangers qui se produisent à New-York pour le service de l'armée fédérale. Il demande si le gouvernement a pris des mesures pour obtenir la délivrance des personnes ainsi enlevées.

M. Long annonce qu'il fera demain l'interpellation suivante : Le gouvernement croit-il qu'il soit digne de ce pays que le ministre des affaires étrangères britannique continue de siéger à la conférence tandis que des exactions et des barbaries sans nombre se commettent en Jutland par ordre d'un général en chef appartenant à l'une des puissances représentées à cette assemblée ?

Copenhague, 10 mai.
Parmi les clauses de la suspension d'armes se trouve celle-ci, que l'intention de recommencer les hostilités devrait être notifiée huit jours avant l'expiration du délai fixé par la conférence.

SITUATION DE LA Banque de France et de ses succursales Au 12 mai 1864.

Table with 2 columns: Description of assets and liabilities, and Amount in francs. Includes categories like 'Argent monnayé et lingots', 'Portefeuille de Paris', 'Avances sur lingots et monnaies', etc.

Table with 2 columns: Description of assets and liabilities, and Amount in francs. Includes categories like 'Capital de la Banque', 'Bénéfices en addition au capital', 'Réserve de la Banque et des succursales', etc.

Certifié conforme aux écritures : Le conseiller d'Etat, président de section honoraire, gouverneur de la Banque de France, AD. VUITRY.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE

Le n° 15 du Recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord contient : Une circulaire sur le passage dans la réserve de militaires des corps de la ligne à l'intérieur et en Italie, libérables en 1861.

La circulaire suivante adressée aux maires du département :

Lille, le 30 avril 1864.
Messieurs, chaque année, à l'occasion de la fête de l'Empereur ou de solennités locales, un certain nombre de demandes de délivrance de poudre et de munitions de guerre ne peuvent être accueillies parce qu'elles parviennent trop tardivement.

Le tribunal de commerce de Lille, dit le Memorial, vient de résoudre une question fort intéressante, relative au privilège que la loi attribue sur le cautionnement des agents de change aux condamnations qui pourraient être prononcées contre eux, par suite de l'exercice de leurs fonctions.

A cette audience, M. Philippe, avocat de madame A... se fondant notamment sur ce que le ministère des agents de change est d'obligation pour ceux qui veulent acheter des valeurs susceptibles d'être cotées, a réclamé pour sa cliente le privilège contesté.

Cette prétention a été successivement combattue par MM. Ovineur et Lodureau, pour les sieurs Letombes et Pasquesone. M. Coquelle, pour le syndic de la faillite Dupuis, a déclaré s'en rapporter à la justice.

Le tribunal a, dans ces circonstances, rendu le jugement suivant :
Attendu qu'il s'agit de statuer sur l'admission de la veuve A... au passif de la faillite du sieur Dupuis, avec privilège sur le cautionnement fourni par ledit Dupuis, en sa qualité d'agent de change, ainsi que sur l'opposition faite à cette admission à titre privilégié par les sieurs Lehembre et Pasquesone.

Attendu que Dupuis était agent de change près la Bourse de Lille et que c'est en cette seule qualité qu'il a été soumis à l'obligation de fournir un cautionnement. Attendu que ce cautionnement servait de garantie aux opérations faites en ladite qualité et non à des actes pour lesquels l'intervention de Dupuis comme celle de toute autre personne investie ou non d'un caractère public, a pu être requise.

Attendu en fait que la dame A... a chargé Dupuis d'acheter ou de faire acheter cent actions du chemin de fer d'Orléans et qu'elle lui en a remis la valeur. Attendu que si l'ordre pouvait, comme le prétend la dame A..., être exécuté au parquet de Lille, ce qui cependant est peu vraisemblable, si l'on considère l'importance de l'ordre et le caractère encore restreint des opérations du parquet de Lille, où il était difficile, sinon impossible

de trouver cent actions d'Orléans disponibles, il résulte du bordereau remis à ladite dame et qui forme son titre, que l'ordre a été ou devait être exécuté à la Bourse de Paris puisque Dupuis a porté sur le bordereau, outre sa commission personnelle, le courtage de l'agent de change de Paris, énonciations contre lesquelles la dame A... n'a pas protesté.

Attendu que la créance de la dame A... ne procède pas d'un fait rentrant nécessairement dans la profession de Dupuis et devant être exécuté par lui en sa qualité d'officier public.

Le tribunal, jugeant en premier ressort, déboute la dame A... de sa demande en tant qu'elle a pour objet un privilège sur le cautionnement fourni par Dupuis en sa qualité d'agent de change, condamne ladite dame aux frais.

Prononcé en audience publique à Lille, le 6 mai 1864.
Signé, M. DELESALLE et A. BLONDEAU.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX Résumé de la séance du 13 mai 1864.

Membres présents : MM. Ernoul-Bayart, maire ; Julien Lagache, Constantin Descat et Renaux-Lemerre, adjoints ; Guillaume Lefebvre, Pierre Lepers, Louis Watine, Edouard Hannart, Dellebecq-Desfontaines, Auguste Bossut, Edouard Delattre, Auguste Duriez, Denis Salembier, Pierre Parent, J. Delerue-Dazin, Achille Wibaux, Dubar-Delespaul, Henri Ternynck, Edouard Debuchy, J.-B. Ferret, Charles Bourbier, Achille Dewarlez, conseillers.

M. François Duthoit, empêché, MM. César Piat, Henri Delattre et A. Mimerel fils, absents.

M. P. Parent est nommé secrétaire pour la session.

1. Autorisation de passer acte authentique d'achat de terrains dans les rues de la Paix et de l'Homelet.

2. Echange de terrain entre la ville et M. Louis Toulemonde. — Approuvé.

3. Réception définitive, 1° de la cloche de S^{te}-Elisabeth ; 2° d'une réparation de noyères à l'hôtel de ville.

4. Paiement d'une concession d'eau de la distribution, pour le service de l'abattoir.

5. Vote de deux crédits supplémentaires pour les cours de Physique et de Chimie.

6. Crédit supplémentaire pour les frais d'exercice de la Régie des contributions indirectes.

7. Paiement d'un mémoire du sieur Devos pour fournitures d'arbustes et de plantes fleuries, lors de l'inauguration de la distribution d'eau.

8. Ajournement à la prochaine séance d'une demande d'indemnité, relative à l'élargissement de la rue des Arts.

9. Renvoi de l'offre de plusieurs rues à l'examen de la commission du plan de la ville.

10. Vœu exprimé par le Conseil en faveur de la création d'une faculté de droit à Douai.

11. Vote d'une subvention à la musique l'occasion du concours d'Amiens.

12. Changement à faire au radieu de l'aqueduc de la rue du Grand Chemin, adopté.

13. Communication d'un projet de règlement pour les rues ouvertes par les particuliers sur leurs propriétés, à examiner par une commission composée de MM. Dewarlez, Duthoit, Dellebecq, Motte-Bossut et Ternynck.

14. Le maire est autorisé à accorder la jouissance d'un terrain près de la rue du Moulin, à charge de le clore.

15. Le Conseil adopte une modification au nivellement de l'aqueduc collecteur.

Nous recevons la lettre suivante :
Roubaix, 13 mai 1864.
Monsieur le Rédacteur,

Nous sommes arrivés à l'époque de l'année où beaucoup d'habitants de Lille, Roubaix et Tourcoing se rendent à Ostende

et Blankenberghe pour y prendre les bains de mer. Beaucoup y établissent leur quartier d'été, le nombre en serait plus grand encore si les moyens de transport étaient plus rapides. Ceux que leurs affaires retiennent une partie de la semaine dans ce pays-ci et qui ont néanmoins leur famille établie là-bas, les jours de fêtes ou le dimanche arrivés n'ont pour s'y rendre que des trains-omnibus d'une lenteur proverbiale.

L'administration du chemin de fer de la Flandre-Occidentale ne pourrait-elle donc pas obvier à cet état de choses nuisible à tous ? Ne pourrait-on pas établir un ou deux trains express par jour ? Au moins tout le monde y trouverait son compte. Les voyageurs seraient plus nombreux et n'auraient pas à redouter un trajet presque aussi long que d'ici à Paris ; les villes d'Ostende et de Blankenberghe recevraient un plus grand nombre de touristes, tout leur commerce en profiterait.

Espérant que ces quelques lignes parviendront à l'administration des chemins de fer belges et qu'elles seront accueillies favorablement, je vous remercie à l'avance, monsieur le rédacteur, pour leur insertion dans votre estimable journal.
Votre dévoué abonné.

On sait que chaque dimanche, pendant la saison des bains, de nombreux habitants des villes de Lille, Roubaix et Tourcoing se rendent à Ostende ou à Blankenberghe, et, comme le dit fort bien notre abonné, leur nombre s'accroît d'avantage et si les moyens de transport étaient plus rapides.

Beaucoup de lettres nous ont déjà été adressées à ce sujet. Nous ne doutons point que MM. les administrateurs du chemin de fer de la Flandre-Occidentale, désireux de satisfaire aux réclamations qui peuvent leur être adressées feront droit à cette demande.

Le Corps des Sapeurs-Pompiers, de Roubaix, célébrera demain dimanche, la fête de Saint-Mamert. La veille au soir et le dimanche matin le canon annoncera l'ouverture de la fête.

Le dimanche à 11 heures et demie, M. le Maire et MM. les adjoints passeront en revue le Corps des Sapeurs-Pompiers qui après le défile parcourra la ville accompagnés de la musique de la Grande-Harmonie.

Le banquet auquel assisteront les autorités sera suivi d'un bal.

Le lendemain, lundi, à 10 heures et demie un obit solennel sera célébré à l'église Saint-Martin pour les pompiers décédés.

Le même jour, à deux heures et demie, un tir à la cible, auquel des prix nombreux sont affectés, aura lieu dans la cour de l'hôtel.

La musique de la Grande-Harmonie se dispose à prendre part au concours offert par la ville d'Amiens à toutes les sociétés de France et de l'étranger.

La Grande-Harmonie possède de bons éléments et se maintiendra certainement au rang qu'elle a su conquérir dans les concours précédents ; elle est habilement dirigée et nous ne doutons pas qu'elle soutienne à Amiens la réputation dont elle jouit à juste titre.

On assure que le local du Cercle de la Grande-Harmonie sera très prochainement inauguré. Les peintures de la salle des répétitions sont terminées et dans quelques jours tous les travaux seront complètement achevés.

Nous croyons utile de rappeler aux personnes qui désireraient faire partie du Cercle, à titre de membres honoraires, qu'elles peuvent déposer leur adresse au bureau du Journal de Roubaix ; on s'empresera de leur faire parvenir la liste de souscription.

leva les yeux en souriant, est-ce donc nécessaire ?

— Obéis, mon enfant ! c'est quelque chose dont moi, ta mère, je connais la nécessité. Monsieur le cousin, ayez la bonté de vous joindre à moi. J'ai de l'expérience et je sais ce que je conseille.

— Pardon, pardon, ma bonne tante ! je suis un très mauvais amphitryon.

Et alors s'engagea entre les jeunes gens une querelle enjouée. Blenda ne voulait absolument pas manger ; mais quand elle y fut contrainte, elle contraignit, de son côté, le cousin Jean à prendre des portions doubles de celles qu'il lui servait.

Enfin les rafraîchissements étaient pris. Lorsque le cocher et un petit domestique qui accompagnait le comte eurent fait table rase des restes, l'amphitryon remonta en voiture avec les dames, et l'on poursuivit le voyage.

Assis en face de son chevalier, Blenda, avec une taquinerie dépitante, tenait son ombrelle de telle façon qu'il ne pouvait voir son visage mutin. « Maintenant que nous voilà installés, dit-elle, nous parlerons sérieusement et confidentiellement.

— Commencez, ma petite cousine, répondit-il en saisissant l'ombrelle d'une main agile et la poussant de côté. Ensuite ce sera mon tour, » continua-t-il à demi-voix, en la regardant d'un air qui rendit plus vives les roses des joues de Blenda.

Blenda lança à la dérobee un regard à sa mère, et reçut pour réponse un coup de coude assez sensible dans les côtes : elles avaient tous deux la même pensée : « enfin donc ! »

Après avoir heureusement surmonté le trouble pudique où l'avaient jetées les dernières paroles du comte, notre jeune de-

moiselle commença :

« On m'a engagée, dit-elle, à demander conseil au cousin Johan, et, comme je ne connais qu'un seul cousin Johan, il est naturel que je m'adresse à lui.

— Et il répondra de son mieux à votre confiance.

— Qui en doute ? — Il se fait donc qu'un jeune homme de mes connaissances m'a trouvée passablement de son goût.

— Ceci est un peu vague, attendu qu'il est certain que beaucoup d'autres en ont fait autant.

— Oh ! voilà ce qui s'appelle une réponse chevaleresque ! Toutefois, pour parler avec plus de sincérité encore, ce jeune homme m'a choisie pour compagne de ses jours.

— Cela devient presque trop clair.

— Ce n'est pas ma faute... Et puis, je le répète, il m'a assuré qu'il espérait que monsieur Johan Blucher, qui lui a plu extraordinairement, le recommanderait avec chaleur auprès de moi.

— Hom ! c'est une mission fort délicate. — D'autant plus délicate qu'il s'agit de savoir jusqu'à quel point il est prévenu en faveur du baron.

dame de haut rang, rouler dans une voiture derrière laquelle seraient un ou deux laquais en livrée, être adulée et flattée par le cercle de mon mari, c'est-à-dire par un essaim de comtes et de barons, et, avant tout, faire le désespoir de toutes les comtesses et baronnes, car je me propose de ne pas ménager la caisse de mon mari pour être belle.

A ces derniers mots, elle fixa sur son interlocuteur son œil souriant.

Elle était convaincue qu'il allait lui reprocher, sur ce même ton badin, sa vanité et sa coquetterie ; car pourquoi madame Gyllenhrate lui avait-elle soutenue avec opiniâtreté, dans les derniers temps, qu'elle avait tort de voir dans le « comte » un comte ? C'était, selon elle, parce qu'il craignait, cet homme aux nobles sentiments, qu'elle n'eût une prédilection par trop grande pour les avantages des hautes classes.

Mais contre son attente, il se contenta de lui répondre :

« Ce monde vous conviendrait assurément !

— Dois-je regarder cette réponse comme un conseil, mon cousin ? Dois-je croire que vous favorisez le baron ?

— Peu s'en faut... Pourtant, que dites-vous de cela, chère tante ?

— J'accepte de préférence, dit M^{me} de Kühlen — avec un tact distingué, pensait-elle — celui qui choisit le cœur de ma fille, et je compte qu'elle a eu assez de finesse d'instinct pour pouvoir sacrifier avec sûreté le baron.

Quelle réponse ingénieuse ! M^{me} Emérance, qui en était intérieurement toute fière, regardait cependant par la portière de l'air le plus modeste.

tante, que vous ne considérez pas comme nécessaire, pour le bonheur de Blenda, de faire un choix dans le monde distingué !

— Oh ! mon cher monsieur le cousin, ne serrez pas trop la botte à une pauvre femme.

— Comment cela, ma tante ?

— Je le répète : je suis contente du choix de son cœur ; mais, mon cher cousin, j'ai toujours cru, depuis son enfance, qu'elle deviendrait une dame « réelle », c'est-à-dire une dame qui put espérer avec raison d'être présentée à la cour.

— Et de danser aux fêtes qui s'y donnent avec S. A. R. le prince héritaire, interrompit Blenda.

— Justement, petite ; tu me prends réellement les paroles de la bouche. Mais hélas ! le jour où cela aura lieu, je ne crains qu'une chose...

— Quoi donc, mère ?

— D'être dans l'impossibilité de rien voir, car peut-être m'évanouirai-je dans l'excès de mon bonheur.

Un sourire de mélancolie et de pitié à la fois errait sur les lèvres du cousin Jean, tandis qu'il considérait les dames, dont l'animation allait toujours croissant.

— Peut-être.

— Mais cette après-midi...

— Eh bien ?

— Cette après-midi vous penserez peut-être autrement.

Un regard plein d'inquiétude tomba des yeux de Blenda sur son voisin.

De ce moment ils furent tous en proie à un sentiment de contrainte tout nouveau.

M^{me} Emérance ne tarda pas, cependant, à tomber dans un demi-sommeil, puis enfin à s'endormir tout à fait et à rêver fort agréablement de l'Excellence en grand uniforme de général, et de sa femme à la parure de diamants.

Blenda cherchait en vain la clef du changement qui s'était opéré chez le comte.

Le silence poétique du déjeuner — silence bien plus éloquent que les paroles, parce que celles-ci étaient remplacées par le langage des yeux et des gestes — ce silence ne renaît plus.

Cependant ils se taisaient tous les deux. Il était absorbé dans ses réflexions ; elle dans son anxiété. Et un sourire, un demi-sourire, qu'ils échangeaient bien de temps à autre, semblaient plutôt accroître que diminuer leur état de malaise.

Néanmoins la voiture roulait, les chevaux volaient.

(La suite au prochain numéro).

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien et espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubaix.